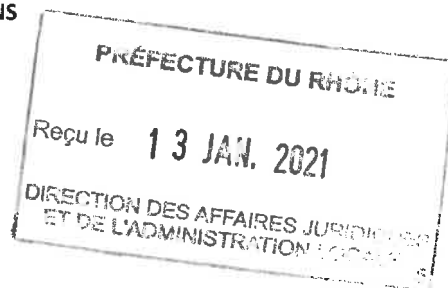


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 16 décembre 2020

Convocation adressée le 10 décembre 2020
Compte rendu affiché le 8 janvier 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10



L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 décembre 2020 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et en visio-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Richard MARION, Corinne SUBAI

Absente excusée : Stéphanie LEGER, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Yves BEN ITAH à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

**Désignation au Conseil d'administration de la régie personnalisée :
Académie Internationale d'été de musique de Lyon**

Rapporteur : Nathalie PERRIN-GILBERT

Par une délibération en date du 25 mars 2011, le comité syndical a décidé de mettre en place une académie d'été et de créer à cette fin une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Académie Internationale d'été de musique de Lyon ».

La structure a pour objet d'organiser et de gérer chaque été une académie de musique et d'en assurer la promotion. Par Académie, on entend la mise en place de cours, stages, classes de maîtres et d'une programmation musicale associée.

L'Académie répond à plusieurs objectifs du projet d'établissement du Conservatoire :

- ouvrir et faire rayonner l'établissement à l'international,
- accompagner l'insertion professionnelle des étudiants et leur accès à l'enseignement supérieur,
- renforcer l'offre de diffusion en dehors du calendrier habituel de la saison.

Les statuts de la régie, adoptés par le comité syndical le 25 mars 2011, fixent la composition du conseil d'administration de la façon suivante :

- 5 membres désignés au sein du comité syndical, chacune des collectivités membres du syndicat mixte ayant au minimum un représentant ;
- 4 membres désignés parmi des personnalités qualifiées.

Les membres du conseil d'administration en exercice actuellement sont les suivants :

Représentants du comité syndical :

- Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente du comité syndical
- Madame Nadine GEORGEL
- Madame Corinne SUBAI
- Monsieur Luc SEGUIN
- Monsieur Patrick ODIARD

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Dominique DELORME, directeur du festival Les Nuits de Fourvière
- Madame Claire ISELIN, directrice du musée gallo-romain de Lyon
- Monsieur René CLEMENT, ancien directeur du conservatoire de Lyon, démissionnaire
- Madame Faïza ALAMI, principale du collège Jean Moulin, démissionnaire

Il est proposé à l'assemblée le successeur de Madame Faïza ALAMI, démissionnaire.

Depuis la rentrée scolaire 2020 – 2021, M. Yves COLLONNIER a été nommé principal du collège Jean Moulin.

Il a donné son assentiment à être membre du Conseil d'administration

Prochainement il sera proposé à succession le mandat de :

- M. René CLEMENT ;

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **désigne** au conseil d'administration de la régie personnalisée « *Académie Internationale d'été de musique de Lyon* »

- M. Yves COLLONNIER,

En qualité de personnalité qualifiée.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT